

- dans les pays faisant l'objet de sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies; ou
- dans les pays dont les gouvernements violent systématiquement les droits des citoyens, à moins qu'il soit possible de démontrer que le matériel ne risque pas d'être utilisé contre la population civile.

Les exportations d'armes à feu automatiques seront signalées dans le rapport annuel sur les exportations de matériel militaire du Canada. Toutes les entreprises de fabrication d'armes à feu automatiques au Canada doivent se conformer aux normes de sécurité sévères du ministère de la Défense nationale (MDN) et du ministère des Approvisionnements et Services (MAS) et faire périodiquement l'objet d'inspections rigoureuses.

Les peines pour les infractions à la LLEI deviennent plus élevées :

a) pour les procédures sommaires,

les amendes passent de 5 000 à 25 000 \$ et un emprisonnement maximal de 12 mois; ou l'une de ces peines;

b) pour une mise en accusation,

les amendes passent de 25 000 \$ à un montant laissé à la discrétion de la cour, ce qui signifie en pratique qu'il n'y a pas de montant maximal; et

un emprisonnement maximal de 10 ans, au lieu de 5 ans, ou l'une de ces peines.

Ces plus grandes peines cherchent à créer un effet de dissuasion adéquat compte tenu de la gravité des infractions et de la valeur des marchandises pouvant être en jeu. Ces peines s'appliqueront à toutes les infractions commises en vertu de la Loi et pas seulement à celles qui se rapportent aux armes automatiques.

Sur le plan de la responsabilité criminelle, des modifications complémentaires seront apportées au Code criminel afin de permettre l'importation et la possession d'armes à feu automatiques «à des fins industrielles», ainsi qu'en vertu de la LLEI.

Les dispositions du Code criminel n'ont jamais été conçues pour réglementer les activités légitimes de l'industrie de défense, ces activités étant mieux administrées et contrôlées en vertu de la LLEI. Les dispositions actuelles du Code criminel créent une confusion inutile quant au matériel pouvant être exporté et importé ainsi qu'au regard des législations et des règlements